



---

## POUR DÉCISION

VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du bureau du Conseil d'administration

#### Invitation d'une organisation intergouvernementale

1. Par une note verbale du 23 juillet 2008, la mission permanente de la République d'Argentine a communiqué au Bureau une lettre de M. Jorge Taiana, ministre des Affaires étrangères de l'Argentine, sollicitant la participation du Mercosur aux prochaines sessions du Conseil d'administration.
2. Le Mercosur (Marché commun du Sud) est la communauté économique des pays de l'Amérique du Sud. Il a été créé le 26 mars 1991 avec la signature du Traité d'Asunción par les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Par la suite, il devient une véritable organisation internationale en vertu du Protocole d'Ouro Preto de 1994, dont l'article 34 lui confère la personnalité juridique selon le droit international.
3. Le Mercosur a pour but la libéralisation du commerce et la libre circulation des biens et des personnes.
4. ***En conséquence, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'inviter le Mercosur à ses 303<sup>e</sup> et 304<sup>e</sup> sessions.***

Genève, le 13 novembre 2008.

*Point appelant une décision:* paragraphe 4.